

Motion présentée au CA du jeudi 4 février 2021 par les élus des personnels du lycée Albert Camus Sermenaz

Nos deux CPE ont reçu cette semaine une lettre recommandée du rectorat leur annonçant leur mutation dans l'intérêt du service. C'est une manière déguisée de procéder à une sanction disciplinaire en contournant la CAPA disciplinaire, CAPA où siège des représentants syndicaux. Cela revient à priver des droits de la défense, ce qui est sanctionné par tous les tribunaux administratifs. Si le rectorat prend ce risque juridique, c'est qu'il sait que les reproches, à nos deux collègues, ne sont pas avérés, en conséquence, il ne veut pas les réunir. Une CAPA disciplinaire qui aboutirait à laver nos deux collègues, de toutes accusations dont ils sont l'objet. C'est donc aussi une manière de nier leurs droits à être défendu, et cela laisse donc penser qu'il n'y avait en aucune façon matière à une CAPA disciplinaire.

Cette décision s'ajoute à d'autres éléments. Ils avaient été convoqués au rectorat en juillet dernier, nous avons pu y démontrer aisément que le dossier était vide. Les accusations qui ont été portées contre eux ont été réfutées par des preuves matérielles. A cela s'est ajouté, ces derniers mois, une enquête administrative, la pression qui s'est exercée sur eux était immense. Elle a conduit nos collègues CPE à des arrêts de travail, dont certains demandés par le médecin du rectorat. Madame ... venait de reprendre en mi-temps thérapeutique à compter du 21 décembre 2020.

La méthode utilisée par le rectorat est une bien curieuse aide à la reprise de service de Mme Elle et lui sont les victimes d'une dérive autoritariste dans l'établissement en particulier, et plus largement dans l'éducation nationale, des techniques de management d'un nouvel âge, d'un néo management, d'une régression de nos statuts et du mépris des droits de fonctionnaires...

Nous leur apportons tout notre soutien et nous nous préparons à une réaction à proportion de cette décision du Recteur qui nie les droits des fonctionnaires d'Etat et fait bien peu de cas de l'humain, comme trop souvent dans l'éducation nationale.

Cette motion est l'expression de l'avis de la majorité des personnels de la communauté éducative du lycée Albert CAMUS de RILLEUX LA PAPE

Les élus SNES ET SNEP FSU des personnels au Conseil d'Administration du lycée Albert CAMUS - RILLEUX